

**DECISION DE COMPOSITION
COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) SPECIAL de l'IUT de Cachan**

La Présidente de l'Université PARIS-SACLAY,

- Vu la Loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social
- Vu le Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique
- Vu l'Accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique
- Vu la Circulaire MFPP1122325C du 9 août 2011 relative à l'application du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique
- Vu la décision du Conseil d'Administration du 14 mai 2012 fixant le nombre de représentants des personnels au CHSCT de l'établissement et aux CHSCT spéciaux
- Vu la décision du Conseil d'Administration du 3 juillet 2012 fixant le nombre de représentants des usagers au CHSCT de l'établissement et aux CHSCT spéciaux
- Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2019 établissant la composition des membres au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'Université Paris-Sud et aux comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) spéciaux
- Vu le décret n° 2019-1568 du 30 décembre 2019 prolongeant le mandat des élus aux instances représentatives du personnel de certaines communautés d'universités et établissements et universités.

DECIDE

Article 1

La composition du CHSCT spécial de l'IUT de Cachan est la suivante :

Fonction	Membre désigné
L'autorité auprès de laquelle est placé le CHSCT spécial de l'IUT de Cachan	M. Francisco DE OLIVEIRA ALVES, Directeur de l'IUT
La responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines	Mme Agnès LEBLAIS
Le médecin de prévention	Dr Hervé TOURNIER
Le médecin des étudiants	Dr Rahif SABBAGH
La conseillère de prévention	Mme Imen NAHALI
L'inspecteur santé sécurité au travail	M. Pierre POQUILLON
Des représentants de l'administration pour assister en tant que de besoin l'autorité auprès de laquelle est placé le CHSCT	Mme Elvire PETIT-ROGER, <i>Déléguée de la Directrice générale des services</i>
Le cas échéant, un agent chargé, par l'autorité auprès de laquelle est placé le comité, du secrétariat administratif	

Représentants des personnels :

Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
SGEN-CFDT	M. Pierre-André GOUGE, <i>Département GMP</i>	Non désigné
CGT-FERC Sup	M. André DIDIER, <i>Service Financier</i>	M. Vincent REINBOLD, <i>Département GEII2</i>
	M. Aurélien GAUTREAU, <i>Département GEII1</i>	Non désigné
	M. Pascal LEROUX, <i>Département GEII2</i>	Non désigné
SNPTES	Mme Agnès LEBLAIS, <i>Service du Personnel</i>	Mme Véronique LOHEZIC, <i>Service du Personnel</i>
	Mme Christelle TAYBI, <i>Service des Formations et de la Vie Etudiante</i>	Mme Christiane ARGENTIN, <i>Service des Formations et de la Vie Etudiante</i>
FSU	M. Laurent PERONNY, <i>Département GMP</i>	M. William FOURMENTAL, <i>Département GMP</i>
	M. Jacques-Olivier KLEIN, <i>Département GEII1</i>	M. Gilles RAYNAUD, <i>Département GEII1</i>

Représentants des usagers :

Titulaires	Suppléants
Non désigné	Non désigné
Non désigné	Non désigné
Non désigné	Non désigné

Personnes qualifiées :

Fonction	Membre qualifié
Responsable Logistique	Mme Florence CHRETIEN
Responsable Maintenance immobilière	M. Fabrice SIMON
Infirmière	Mme Anne TUBIANA
Chef du département GEII1	Mme Véronique TIBAYRENC
Chef du département GEII2	M. Yves GUINAND
Chef du département GMP	M. François THIEBAUT
Responsable de la plateforme GEII2	M. Franck WILMOT
Responsable de la plateforme GMP Correspondant sécurité plateforme GMP	M. Lionel HUGUES
Responsable de la plateforme GEII1 Correspondant sécurité plateforme GEII1	M. Stéphane POUJOLY
Correspondant sécurité Département GEII2	M. Marc ARDILLIER
Professeur Département GEII1	M. Bruno LARNAUDIE
Responsable du Service Central Sécurité Prévention des Risques	Mme Marianne BOIVIN
Adjoint au responsable du Service Central Sécurité Prévention des Risques	M. Romain PELLARDY
Directrice du Patrimoine de l'Université Paris-Saclay	Mme Magali GRANDIERES
Conseiller handicap	M. Olivier CLAMENS

Article 2

La durée du mandat des représentants du personnel au sein du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail spécial de l'IUT de Cachan est fixée à deux ans au plus, soit du 01/01/2020 au 31/12/2022 au plus tard.

Article 3

La durée du mandat des représentants des usagers au sein du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail spécial de l'IUT de Cachan est fixée à deux ans soit du 03/02/2020 au 01/02/2022.

Article 4

Toute modification dans la décision de composition du CHSCT spécial de l'IUT de Cachan, devra faire l'objet d'une nouvelle décision.

Article 5

La Directrice Générale des Services de l'Université Paris-Saclay est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cachan, 17 novembre 2020

La Présidente,



Professeure Sylvie RETAILLEAU